

Département : NORD
Canton : COUDEKERQUE-BRANCHE
Commune : TETEGHEM-COUDEKERQUE VILLAGE

N° 132/2023.AD

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE.

ARRETE DU MAIRE

Nous, FRANCK DHERSIN, maire de la commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE VILLAGE,
Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'arrêté général de circulation et de stationnement du 12 octobre 2019,
Considérant la demande de la pose d'un élévateur pour la livraison et retrait de meubles de monsieur BERNARD Jean-Michel (06.41.00.72.90 – jmbernard59@laposte.net) et la gêne présentée lors de l'opération de livraison.
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique devant le 5 rue de la mairie immeuble les Camélia,

ARRETONS

ARTICLE I : La livraison et retrait de meubles par la société MOBILIER DE FRANCE (Camion porteur et élévateur) est autorisée devant le 5 rue de la mairie, résidence les Camélias 1^{ème} étage à TETEGHEM-COUDEKERQUE VILLAGE 59229 le mercredi 7 juin 2023.

ARTICLE II : A cette occasion, le stationnement sera interdit 5 rue de la mairie, face à la résidence les Camélias (devant le commerce LA POSTE), le mercredi 7 juin 2023 de 07h00 à 18h00 afin de laisser la place aux camions de livraison.

ARTICLE III : La matérialisation de cet arrêté sera assurée par les services de la commune de TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE.

ARTICLE IV : Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE V : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE VI : Monsieur Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale, monsieur SMACQUE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

TETEGHEM-COUDEKERQUE VILLAGE, le 30 MAI 2023

LE MAIRE
Par délégation du Maire
FRANCK DHERSIN

